Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260311-DEL2026_14-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	19
présents	13
votants	16

L'an deux mil vingt six
Le 11 mars
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 05 mars 2026

Présents : GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre - DAVID Gaëlle – CANAUX Patricia — CRESPEL Bruno- PERRAIS Isabelle - ROUSSE Yannick - CHESNIN Nicolas - MALNOË Muriel - GONÇALVES Emmanuelle – PELLION Stéphane — BERTET Audrey.

Absent excusé :
SIRLIN Isabelle donne pouvoir à Patrick GERAUD - CHAZELLE Christine donne pouvoir à BERTET Audrey - DOUILLARD Laurianne donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON
WACHNICKI Guillaume - SAULNIER Vincent - BLANCHARD Wilhelm

Madame Patricia CANAUX est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-14– TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Gaëlle DAVID explique que les travaux de réaménagement et extension du Centre de Loisirs sont en cours et la fin des travaux est estimés pour fin juin, début juillet 2026.
L'aménagement en mobiliers et divers jeux sont en cours de réflexion qui peuvent être subventionné par la CAF à hauteur de 60%.
Il est proposé de valider le plan de financement ci-dessous et sollicité la CAF pour obtenir une subvention :

DEPENSES HT		RECETTES	
Aménagement de la cuisine du personnel Aménagement de la cuisine pédagogique des 3/6 ans Lave-linge et sèche-linge	5 227.85 € 4 755.12 € 991.64 €	CAF 60% (Plafonné à 25 000 €)	25 000.00
Aménagement d'un espace inclusion (enfant porteur de handicap)	1 092.41 €	Autofinancement	20 000 .00
Enceintes	999.99 €		
Divers mobiliers et jeux (bureaux, armoires ...	27 773.78 €		
Ordinateur portable	1 118.95 €		
Divers	3 040.26 e		
TOTAL	**45 000.00 €**	**TOTAL**	**45 000.00 €**

Monsieur Le Maire soumet au vote le tableau de financement de l'aménagement intérieur du centre de loisirs et la demande de subvention auprès de la CAF du Morbihan ainsi que tout organisme susceptible d'accorder une aide financière.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le plan de financement et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF du Morbihan ainsi que tout organisme susceptible d'accorder une aide financière.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260311-DEL2026_14-DE

Pour Extrait Certifié Conforme

À Saint-Dolay, le 16 mars 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

